

Le budget supplémentaire (A)

Nous ne voulons pas que le président du Conseil privé nous accorde ces jours réservés à l'opposition. En fait, à quoi servent-ils au juste? A quoi riment-ils? Nous n'en voulons pas. Nous voulons que le président du Conseil privé, le représentant d'un gouvernement fortement majoritaire, nous offre bien mieux des droits, par exemple, consignés dans le Règlement.

J'ai l'intention de proposer plus tard un amendement à la motion du ministre. Cet amendement est des plus raisonnables. Il portera sur des questions que nous comptons proposer nous-mêmes aux fins de la réforme parlementaire, afin que les députés de l'opposition n'aient pas à mendier auprès du président du Conseil privé, comme des chiens bien dressés, le suppliant d'accorder quelques jours de plus à l'opposition et qu'ils aient le droit d'exiger des ministres qu'ils présentent leur budget à la Chambre. Je vise particulièrement les ministres récalcitrants et arrogants, qui n'assistent pas aux réunions des comités, ou alors seulement quand cela leur convient, ces ministres qui ne veulent pas témoigner devant les comités, qui ont des laquais à l'arrière-ban, du côté du gouvernement, pour les protéger pendant les réunions des comités et nous faire perdre du temps, comme vous le savez, monsieur l'Orateur.

Les membres de ces puissants comités, qui étudient les budgets en question, ont dix minutes pour interroger le ministre à tour de rôle. Mais voilà, ces gens sont en majorité du côté du gouvernement et, profitant de cette même majorité, ils épuisent en vains badinages le temps qui leur est alloué afin que le ministre n'ait pas à répondre à des questions pertinentes, embarrassantes ou directes, afin que nous n'ayons pas le temps d'embarrasser le ministre en cherchant à tirer au clair un scandale ou un autre, ou en cherchant à lui soutirer quelques renseignements.

Voilà comment les choses se passent dans les comités. La majorité nous fait perdre notre temps. Les comités sont donc inutiles. Ils sont absolument inutiles pour ce qui est d'étudier les budgets, tout à fait inutiles, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous, les députés de l'opposition, minoritaires et sans pouvoirs, ne sommes certainement pas en position d'exiger quoi que ce soit. Quand les budgets sont soumis à l'étude des comités, c'est tant pis pour nous! Nous ne tirons rien de ces comités, à moins que ce ne soit accidentellement, quand des fonctionnaires appelés à témoigner veulent bien nous donner des réponses complètes et honnêtes si le ministre n'est pas là pour les en empêcher.

Voilà comment se déroule l'étude des budgets devant les comités de la Chambre des communes. La décision la plus regrettable qui ait jamais été, monsieur l'Orateur, a été de retirer à la Chambre et au comité plénier l'étude des budgets, pour les confier aux comités.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ainsi, le ministre ne nous donne rien, trois fois rien, le zéro absolu, le néant.

Nous n'avons pas accepté la motion qu'il propose aujourd'hui. Nous n'allons pas l'accepter non plus. Un autre choix s'offre à nous. S'il a l'intention d'écouter le discours du

trône—s'il a l'intention de faire confiance à la bonne volonté des députés, je suis certain alors qu'il suscitera le même esprit à la Chambre. Pour ce faire, il écoutera ce que nous avons de raisonnable et de convenable à proposer et cela facilitera alors les choses aux députés.

Quand il est question de la bonne volonté des députés, monsieur l'Orateur, je me reporte à la bonne volonté dont on a fait preuve à la Chambre il y a une semaine aujourd'hui, quand on nous a passé un mini-budget ou un exposé financier dans l'Adresse en réponse au discours du trône. Je me reporte à ce moment-là et je vois toute la bonne volonté que l'on a suscitée lundi soir dernier, toute l'extraordinaire bonne volonté dont on a fait preuve à la Chambre.

On n'a pas considéré qu'il était alors justifié de soulever la question de privilège. Je pense que le député de Winnipeg Nord Centre (M. Knowles) est allé au cœur du problème quand il a dit qu'il ne s'agissait pas de l'application stricte du Règlement à la Chambre mais de la façon dont le gouvernement voulait aborder la Chambre—quel genre d'atmosphère il voulait créer à la Chambre. C'est là toute la question. On ne nous a pas montré beaucoup de bonne volonté jusqu'ici. Nous comptons sur la bonne volonté du gouvernement. Nous attendons du gouvernement qu'il en fasse la preuve.

On disait dans le discours du trône que les Canadiens attendaient beaucoup de cette législature. Ils attendaient beaucoup de la dernière législature, monsieur l'Orateur, mais ils n'ont pas tellement eu la possibilité de voir ce qu'elle pouvait faire. La dernière législature n'a duré que deux mois avant d'être interrompue. Pendant ces quelques mois l'opposition n'a que très peu collaboré avec le gouvernement minoritaire d'alors; en fait elle n'a pas collaboré du tout.

Nous sommes prêt à oublier tout cela, monsieur l'Orateur. Je puis dire au président du Conseil privé que pour ma part je suis tout à fait prêt à laisser passer toute mesure législative qui ne prête pas à controverse. Il y a en a un grand nombre. Je ne vois aucune raison d'en débattre longuement. Nous les étudierons rapidement et efficacement, tant que nous bénéficierons de la collaboration de ce côté-ci de la Chambre.

Là où nous voulons que l'on fasse preuve de coopération, monsieur l'Orateur, c'est dans l'étude de ce budget qui devrait être débattu ici et non au comité de la Chambre, à l'insu de tous—là où nous n'avons aucune arme—là où le ministre peut nous traiter comme des pantins. Il est possible dans ce dernier cas que l'on pose une question au ministre et qu'il prenne neuf minutes et demie pour y répondre, ce qui met fin aux dix minutes d'intervention.

Quand on pose une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au comité au sujet du prix pondéré du pétrole, il répond pendant neuf minutes et demie. Alors il arrive au bout de son temps, il sourit et termine sa péroraison. Il n'a pas répondu à la question, il n'a pas donné une parcelle d'information, il n'avait même pas l'intention de le faire. Puis c'est le tour de l'interrogateur suivant. Un simple député libéral le félicite, lui dit qu'il fait merveille. Il lui pose des questions d'un air pénétrant, comme par exemple «Monsieur le ministre, savez-vous à quel point vous êtes brillant?»